

Conseil communal de Saint-Légier-la Chiésaz.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 20-2013 concernant l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers.

La commission s'est réunie le 13 novembre 2013 à 19 heures à la salle de Municipalité.

Elle était composée de :

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| Mme Tommasina MAURER | présidente |
| Mme Marie-Claude LIECHTI | secrétaire rapporteur |

Mme Gabrielle MULLER
Mme Michèle PETETIN (en remplacement de M. Sandro AÏTA)
M. Pierre-Alain BESSON
M. Daniel PLATTNER
M. Yves FILIPPOZZI

Etaient également présents lors de cette séance :

M. Alain BOVAY, syndic et M. Claude SCHWAB municipal délégué, ainsi que
M. GOSTELLI du bureau Herter et Wiesmann et
M. MONNARD du bureau MCR

La commission remercie ces personnes de leur présence et des réponses précises fournies aux questions de ses membres.

Après une étude soigneuse de ce préavis, qui a pour objet d'assainir le tronçon inférieur du chemin du Saugy, la commission souhaite attirer votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple réfection mais bien d'un assainissement conséquent qui s'inscrit dans la suite logique à apporter au préavis 11-2013 (forages et captages d'eau potable actuellement en cours dans la Haute Veveysse de Fégire.)

Si le montant total de CHF 644'000.- peut sembler élevé, il faut savoir qu'il n'est pas seulement question du revêtement de la chaussée mais aussi et surtout de la pose en sous-sol, dans une structure adaptée, de nouvelles canalisations destinées au transport d'eau potable et à l'adduction d'eau du futur réservoir de Saumont (indispensable à une défense incendie digne de ce nom), ainsi que du remplacement des conduites actuelles devenues vétustes et obsolètes. Il est à noter qu'à la rédaction du présent préavis le montant des éventuelles subventions cantonales AF et ECA n'était pas encore connu.

Or nous savons maintenant que l'ECA propose une subvention de CHF 60'114.- pour l'amélioration de la défense incendie.

D'autre part, la commission tient aussi à souligner que, (comme mentionné à la page 5 du préavis) l'amortissement de l'assainissement de la chaussée (soit environ 60% du montant total) peut se faire sur l'exercice courant, via le compte 430.3142.02 /rubrique entretien des chemins communaux.

Vu ce qui précède et convaincue du bien-fondé des travaux prévus, la commission vous recommande, à la majorité des membres présents et une abstention, d'accepter les conclusions du préavis No 20-2013, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 644'000.- ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les subventions cantonales ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement en recourant à l'emprunt, si nécessaire ;
- Amortir ces investissements selon le point 4 de ce préavis, rubrique « amortissement » ;
- Encaisser les éventuelles subventions.

Pour la commission :

La présidente:



Tommasina MAURER

La secrétaire rapporteur :



Marie-Claude LIECHTI

Saint-Légier, le 19 novembre 2013